

DÉCISION DU MAIRE

Décision N° 24-2025	MOYENS GENERAUX <u>Marché de travaux</u> Marché de travaux de voirie visant à la réfection de pavage au centre-ville de Clisson passé avec la société DLE OUEST (44240)
--------------------------------	--

Le Maire,

VU le Code de la commande publique ;

VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 14 septembre 2024, portant délégation du Conseil Municipal au Maire en termes de « marchés publics » ;

VU la consultation lancée par les services le 9 janvier 2025 ;

VU le rapport d'analyse des offres établi par les services ;

CONSIDÉRANT l'ensemble du dossier ;

Prend la décision suivante :

Article 1. **ARRÊTE** la passation d'un marché n°2025-06 visant à des travaux de réfection de pavage du centre-ville de Clisson, selon les modalités suivantes :

Titulaire du marché	Montant annuel maximal en euros HT
DLE OUEST 5 RUE DE LA CATALOGNE 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE	29 980.00 € HT

Article 2. **CHARGE** les « Services Techniques », Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le responsable du service de gestion comptable du vignoble de l'exécution de la présente Décision qui sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Article 3. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Clisson, le 6 février 2025

Par délégation du Conseil Municipal,

Laurence LUNEAU

Le Maire

Décision transmise à la Préfecture

Le **18 FEV. 2025**

Affichée

le **18 FEV. 2025**

**Pour le Maire
empêché**

